

Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRENOBLE - 3801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 02/06/2025 - B2025/009932 - 2022 B 01955 - 918 152 687 - A CORPS PAYSANS

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2025

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS A CORPS PAYSANS		CERTIFIÉ CONFORME	
SIRET	9 1 8 1 5 2 6 8 7 0 0 0 1 1		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
225 RUE DES FOSSES			
38970 CORPS			

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

Activités exercées	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---	--	--

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées art. 238quindecies		

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations						
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A		☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 <i>quindecies</i> A	☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i>	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)	1 969	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 <i>quaterdecies</i>	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	☒	Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 <i>duodecies</i>		☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
---	--

Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable : SAS Anderlaine Gap			
5 rue des Silos 05000 GAP			Tél : 04 92 51 71 73
- du conseil :			Tél :
- du CGA ou du viseur conventionné :			Tél :
- N° d'agrément :			

Désignation de l'entreprise SAS A CORPS PAYSANS										Néant ☐	
Adresse de l'entreprise 225 RUE DES FOSSES 38970 CORPS										CERTIFICAT CONFORME	
Numéro SIRET* 9 1 8 1 5 2 6 8 7 0 0 0 1 1											
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12										Durée de l'exercice précédent* 12	
										Exercice N clos le 31/12/2024	
ACTIF											
										Brut 1	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations		Fonds commercial*		010		012				
	incorporelles		Autres*		014		016				
	Immobilisations corporelles*				028		030				
	Immobilisations financières* (1)				040	48	042		48		
	Total I (5)				044	48	048		48		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*			050		052				
		Marchandises *			060	8 712	062		8 712		
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	2 091	070		2 091			
		Autres* (3)		072	617	074		617			
	Valeurs mobilières de placement			080		082					
	Disponibilités			084	1 658	086		1 658			
	Charges constatées d'avance *			092		094					
	Total II			096	13 080	098		13 080			
	Total général (I + II)			110	13 129	112		13 129			
PASSIF										Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120				1 000			
	Écarts de réévaluation			124							
	Réserve légale			126				100			
	Réserves réglementées*			130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132							
	Report à nouveau			134				(2 528)			
	Résultat de l'exercice			136				1 969			
	Subventions d'investissement			137							
	Provisions réglementées			140							
	Total I			142				540			
Provisions pour risques et charges			154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				2 685			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164							
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166				8 059			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA) 169 216)			172				518			
	Comptes courants d'associés			173				1 325			
	Autres dettes			175							
	Produits constatés d'avance			174							
Total III			176				12 588				
Total général (I + II + III)			180				13 129				
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A CORPS PAYSANS

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

CERTIFIÉ CONFORME

Exercice N clos le
31/12/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210	94 322		
	Production vendue	{	biens	215		214			
			services*	217		218			
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)					222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production					224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230	7	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	94 329		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	65 389	
	Variation de stocks (marchandises)*						236	2 601	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	12 749	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243	727	
	Rémunérations du personnel*						250	7 080	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	2 684	
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al. 3 du CGI))					255		
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	{					259	1	
Total des charges d'exploitation (II)						264	91 304		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	3 025		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)					280		
	Produits exceptionnels	(IV)					290		
	Charges financières	(V)					294	205	
	Charges exceptionnelles	{					300	850	
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)					306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	1 969		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2			312	1 969	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318		
	Provisions non déductibles*						322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)						324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	{			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU (44. octies A)	987		342	1 969	
	ZRD (44. terdecies)	127		JEI (44. sexies A)	989				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		ZRR (44. quindécies)	138	1 969			
	ZFANG (44. quaterdecies)	345		Exonération Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	181				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647		Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356			
	Déficits antérieurs reportables : *dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	372		

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS A CORPS PAYSANS										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480	48	482		484		486	48												
TOTAL		490	48	492		494		496	48												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570		572		574		576													
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A CORPS PAYSANS

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
dont cotisations facultatives Madelin			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	7 230
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	6 194
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SAS A CORPS PAYSANS

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	1
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I	Chiffre d'affaires de référence CVAE		
	Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
	Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
	Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
	Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
	TOTAL 1	106	
II	Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
	Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
	Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
	Subventions d'exploitation reçues	113	
	Variation positive des stocks	111	
	Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
	Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
	TOTAL 2	144	
III	Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
	Achats	121	
	Variation négative des stocks	145	
	Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
	Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
	Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
	Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
	Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
	Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
	Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
	TOTAL 3	152	
IV	Valeur ajoutée produite		
	Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V	Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises		
	Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	
	Cadre réservé au-mono établissement au sens de la CVAE		
	Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.		
	MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	
	Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
	Effectifs au sens de la CVAE	023	
	Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
	Période de référence	024	/ /
	Date de cessation	186	/ /

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.L.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 9 1 8 1 5 2 6 8 7 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A CORPS PAYSANS

ADRESSE (voie) 225 RUE DES FOSSES

CODE POSTAL 38970

VILLE

CORPS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) • Nom de famille BARBIER Prénom(s) BERANGERE
Nom d'usage BARBIER % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 09021979 N° Département 04 Commune DIGNE LES BAINS Pays FRANCE
Adresse : N° 277 Voie rue des Vergers
Code Postal 38970 Commune CORPS Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille REYMOND Prénom(s) JULIEN
Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 26011985 N° Département 84 Commune CARPENTRAS Pays FRANCE
Adresse : N° 277 Voie rue des Vergers
Code Postal 38970 Commune CORPS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET

9 1 8 1 5 2 6 8 7 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A CORPS PAYSANS

ADRESSE (voie) 225 RUE DES FOSSES

CODE POSTAL 38970

VILLE CORPS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Société : SAS « A CORPS PAYSANS »
Capital : 1000 Euros
Siège : 225 Rue des fosses 38970 CORPS
R.C.S. : 918 152 687 RCS de Grenoble

Année : 2025

Mois : Avril

Jour : 23

Heure : 19

Convoquée le : 4 Avril 2025

Président : Mr REYMOND Julien

Quorum requis : 51

Nombre de parts présentes et représentées : 100

Était présent :

- Mr Reymond Julien, demeurant 277 rue des Vergers 38970 Corps , possédant 50 parts
- Mme Barbier Bérangère, demeurant 277 rue des Vergers 38970 Corps , possédant 50 parts

Documents soumis à l'assemblée :

- Feuille de présence
- Rapport de la gérance
- Inventaire, bilan et compte de résultat au 31.12.2024
- Texte des résolutions proposées

Ordre du jour :

- Lecture du rapport de la gérance sur l'exercice au 31.12.2024
- Présentation du bilan et du compte de résultat 31.12.2024
- Quitus au gérant
- Affectation des résultats
- Rémunération de la gérance et conventions.
- Questions diverses

Résumé des débats : Néant

Texte des résolutions mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION : La collectivité des associés, nonobstant les dispositions des statuts de la société, et conformément aux articles L.123-16 et D.123-200 du Code de commerce, décide de dispenser la gérance de l'obligation d'établir un rapport sur la gestion de la société pendant l'exercice écoulé.

La collectivité des associés approuve dans leur intégralité le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître pour le dit exercice un bénéfice comptable de 1969€60.

DEUXIEME RESOLUTION : La collectivité des associés donne quitus au gérant de l'accomplissement de sa mission durant l'exercice 2024.

TROISIEME RESOLUTION : La collectivité des associés décide, sur proposition de la gérance d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice de 1969€60 comme suit :

- Affectation de 1969,60 euros au compte de report à nouveau.

Il n'a été décidé d'aucune distribution de dividendes cette année.

Les distributions réalisées au cours des trois derniers exercices ont été de : Néant

QUATRIEME RESOLUTION : La collectivité des associés approuve la rémunération versée au président au titre de l'exercice 2024 qui s'est élevée à la somme de 0 €. La collectivité des associés approuve la prise en charge des cotisations sociales obligatoires et facultatives du président qui se sont élevées à la somme de 0 €. La collectivité des associés approuve la rémunération versée au directeur général au titre de l'exercice 2024 qui s'est élevée à la somme de 7080 € brut ainsi que les charges sociales s'y rapportant pour un montant de 2150€40.

CINQUIEME RESOLUTION : La collectivité des associés ratifie la nature et la consistance des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 227-10 du code de commerce intervenant entre la société et les associés.

Au 31 décembre 2024, le compte courant non rémunéré que Mr Reymond Julien, Président et associé, détient dans les comptes de la société s'élevait à 862€96.

Au 31 décembre 2024, le compte courant non rémunéré que Mme Barbier Bérangère, Directeur Général et associé, détient dans les comptes de la société s'élevait à 462€14.

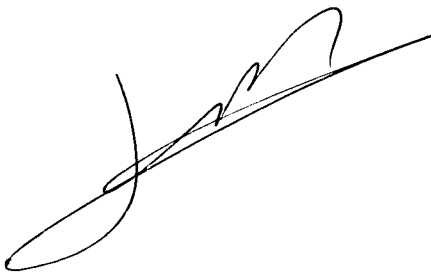
Il a été versé par la société, à la SCI MATEVA, la somme de 5760€ au titre des loyers des murs pour l'exercice 2024.

Résultat des votes : 1^{ère} résolution, 2^{ème} résolution, 3^{ème} résolution, 4^{ème} résolution et 5^{ème} résolution : oui à l'unanimité.

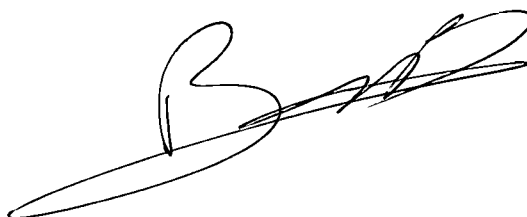
Séance levée à 20 Heures.

Déclaration : Avant de clôturer le présent procès-verbal, il est pris expressément acte de la déclaration des associés présents et représentés (représentant l'intégralité du capital social) selon laquelle ils déclarent avoir été convoqués à la présente assemblée et avoir reçu les documents requis par la loi dans les délais légaux et ils ont signé avec le gérant pour authentifier cette déclaration.

Le Président,



L'associé,



.
.
.